

Cours professionnels ACD

Mode d'emploi



Document à l'usage des élèves et du corps enseignant de l'EPCL

Ces informations ne sauraient se substituer aux dispositions légales et réglementaires qui seules font foi.

Grille Horaire - Exemple de répartition

1^{ère} année

2^{ème} année

ACD 1A - Année Complète		ACD 2A - Année Complète	
jeudi		mardi	
8h15		8h15	
9h00 9h05	Français	9h00 9h05	Français
9h50 10h10		9h50 10h10	
10h55 11h00		10h55 11h00	Anglais 2ème langue
11h45 11h50	Soc. / Bureautique	11h45 11h50	Société
11h50	Sports		
12h35 13h00	A B	12h35 13h00	
13h45 13h50		13h45 13h50	
	PCD		PCD
14h35 14h55	Semestre 1 Semestre 2	14h35 14h55	
14h55	Apprendre à apprendre		
14h55	Société		
15h40 15h45		15h40 15h45	Economie
	Economie		
16h30 16h35		16h30 16h35	
	Appui-tutorat		Appui-tutorat
17h20		17h20	

Dates des cours interentreprises

Vous êtes inscrit-e aux cours interentreprises par votre employeur.

Les dates des cours interentreprises vous seront communiquées au début de l'année scolaire.

- 4 jours de cours pendant le 2^{ème} semestre entre février et avril
- 4 jours de cours pendant le 3^{ème} semestre entre septembre et novembre

Vous serez convoqué-e directement par les organisateurs des cours interentreprises.

Les personnes en formation ne doivent pas subir de préjudices du fait de leur absence aux cours professionnels en raison de la fréquentation des cours interentreprises. Les écoles avisent néanmoins les maîtres d'apprentissage de l'absence des apprentis.

Elèves en situation de difficulté personnelle

Les élèves présentant des difficultés particulières à cause d'une situation personnelle ou de problèmes de santé peuvent en informer le doyen pour envisager avec lui des solutions afin de leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions possibles.

Conditions de promotion au terme de la 1^{ère} année

La moyenne générale des notes de branche doit être égale ou supérieure à 4.

Branches	Moyenne des notes du 1er semestre (S1) à 0.5	Moyenne des notes du 2ème semestre (S2) à 0.5	Note de branche (NB) à 0.1
Français	S1	S2	$(S1+S2) / 2$
Economie	S1	S2	$(S1+S2) / 2$
Société ¹ / Bureautique	S1	S2	$(S1+S2) / 2$
PCD	S1	S2	$(S1+S2) / 2$
CGB	S1	Pas de cours	S1
Moyenne générale			NB / 5

¹ Pas de notes de société durant S1

Conditions d'obtention de l'attestation fédérale

L'obtention de l'attestation fédérale nécessite d'obtenir une note globale égale ou supérieure à 4.

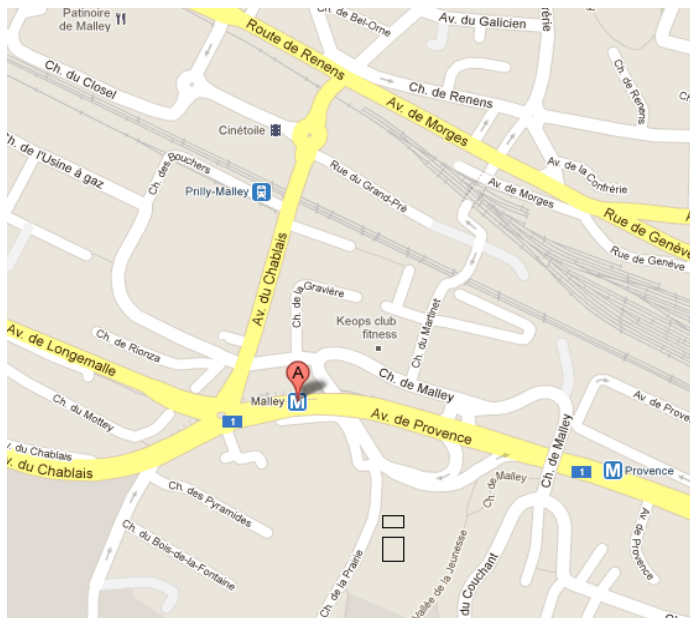
La note globale est calculée en effectuant la moyenne des notes de branche, en tenant compte des coefficients triples pour la partie professionnelle.

Branches		Note « école » (NE) (arrondie à 0.5)	Examens (notes arrondies à 0.5)	Note de branche (NB) (arrondie à 0.1)	Poids
Partie scolaire Chaque branche compte simple dans la moyenne globale	Français	Moyenne des 2 derniers semestres	Ecrit et oral	$(NE + E + O) / 3$	1/7
	Economie	Moyenne des 2 derniers semestres	Ecrit	$(NE + E) / 2$	1/7
	Société	Moyenne des 2 derniers semestres	Pas d'examen	NE	1/7
	PCD	Moyenne des 2 derniers semestres	Ecrit	$(NE + E) / 2$	1/7
Partie professionnelle Compte triple dans la moyenne globale	Travaux pratiques	Examen pratique (1/2) Appréciation de l'entreprise formatrice (1/5) Notes des cours interentreprises (1/5) Moyenne des notes scolaires CGB (1/10)			3/7
Langue étrangère Ne compte pas dans moyenne globale mais figure sur l'attestation	Allemand/ Anglais	Moyenne des 2 derniers semestres	Oral	$(NE + O) / 2$	

Plan d'accès

Ecole professionnelle commerciale de Lausanne

Site de la Vallée de la Jeunesse
Ch. de la Prairie 11 - 1007 Lausanne



Depuis la gare de Lausanne :

- Prendre le Métro M2 qui relie la gare au centre ville (Flon)
- Prendre le Métro M1" au Flon (métro sud ouest lausannois) en direction de Renens ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

Depuis la gare de Renens :

- Prendre le Métro M1 (métro sud ouest lausannois) en direction de Lausanne ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

Depuis la gare de Prilly-Malley :

- Prendre l'avenue du Chablais direction giratoire de Provence (direction Lac)
- Tourner à gauche sur ch. de Malley
- Au croisement, tourner à droite sur ch. de la Prairie
- Continuer 100 m. A gauche vous trouverez les bâtiments de l'EPCL, ch. de la Prairie 11